

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V187 Vœu relatif au renforcement des amendes contre les incivilités

Le Conseil de Paris,

Considérant l'action volontariste de la Ville de Paris qui mobilise d'importants moyens humains et financiers pour agir au quotidien sur la propreté de l'espace public ;

Considérant la création de la police municipale parisienne dont l'une des principales missions est, notamment, la lutte contre les incivilités du quotidien liées à la propreté et aux risques pour la santé publique, tels que les dépôts sauvages, les épanchements d'urine, les jets de masques de protection, les jets de mégot, les nuisances sonores, l'affichage sauvage ;

Considérant que malgré les moyens déployés mais aussi les nombreuses campagnes de sensibilisation sur le respect de l'espace public, certains comportements perdurent et ne peuvent s'exonérer de sanctions ;

Considérant que les agents de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) ont dressé 123 622 contraventions en 2019 et 114 023 contraventions en 2020 pour incivilités ;

Considérant les montants actuels des amendes insuffisamment dissuasifs et mal adaptés aux types d'incivilités commises ;

Considérant que la Ville de Paris a régulièrement fait porter des amendements au Parlement,

notamment dans le cadre de projets de loi de finances et de projets de loi de finances rectificatifs successifs, pour permettre aux communes qui le souhaitent d'augmenter le montant de l'amende forfaitaire pour ce type de contraventions afin qu'il soit réellement dissuasif ;

Considérant le refus systématique opposé jusqu'à présent par le Gouvernement et les parlementaires de la majorité ;

Considérant le Projet de loi Climat actuellement en cours de discussion au Parlement et les dispositions en ce sens qu'il pourrait contenir ;

Sur proposition de Remi Féraud et des élu.e.s du groupe *Paris en Commun*,

Émet le vœu que la Ville de Paris:

- demande au Gouvernement de permettre aux communes volontaires, via la loi, d'augmenter le montant des amendes pour lutter plus efficacement contre les incivilités du quotidien.
- demande au Gouvernement la possibilité de fixer le montant des amendes en fonction des incivilités commises